

Le 13 mars 2024

« Par Système de dépôt électronique »

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
500 boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal, Québec
H2Z 1W7

Objet : Dossier R-4210-2022, phase 2
Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2023-2032
d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution

Chère consoeur,

Le GRAME dépose par la présente les informations relatives à la planification de l'audience à venir dans le cadre du dossier en objet.

Temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins

La durée estimée pour le contre-interrogatoire des témoins du Distributeur est de trente (30) minutes. Le GRAME ne prévoit pas contre-interroger les autres participants, mais demande à la Régie de réserver son droit d'y procéder.

Temps requis pour la présentation de la preuve et de l'argumentation

La présentation de la preuve du GRAME sera effectuée par Mme Nicole Moreau, analyste externe, pour une durée estimée à trente (30) minutes. La soussignée estime le temps requis pour son argumentation à vingt (20) minutes.

Moyens préliminaires et autres commentaires

Le GRAME ne prévoit pas la présentation de moyens préliminaires et ses représentants participeront à l'audience en mode virtuel.

Enfin, le GRAME dépose en pièce jointe une version révisée de son rapport dans laquelle des modifications, surlignées en gris, ont été apportées aux pages 13 et 37.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

P.j. Rapport du GRAME révisé
cc. Me Simon Turmel (pour HQD)